

Favoriser la mobilité dans le bassin sahélo-saharien

Repenser la migration maghrébine et ouest africaine

Karim Ben Cheïkh

Chargé de mission au CAPS

septembre 2015

La vague de migrations vers l'Europe a désormais bien été identifiée, dans l'opinion publique, comme un mouvement de réfugiés. En conséquence, la conversation a changé, au moins provisoirement. S'il s'agit de demandeurs d'asile, la question n'est pas s'il faut les accueillir, mais comment, et où : c'est une question de solidarité européenne. Mais la légitimité de notre gestion de la crise actuelle, et la soutenabilité de notre politique d'asile, nécessite aussi de proposer une politique crédible à l'égard des migrants économiques, dans le plus long terme. Ce sera l'enjeu du sommet de La Valette à Malte (11-12 novembre 2015).

Cette note revient donc sur les déterminants des migrations économiques vers l'Europe dans le temps long, dresse un bilan critique des politiques conduites par l'Union européenne au cours des dernières années, et propose plusieurs pistes pour renouveler notre approche.

DES MIGRATIONS RÉGIONALES TOUJOURS PRIVILÉGIÉES

Afrique de l'Ouest : un espace de libre-circulation structuré autour de pôles économiques régionaux

Historiquement, l'Afrique de l'Ouest est un espace de migrations privilégié en raison de sa position géographique particulière, tourné à la fois vers l'Atlantique et le Maghreb. Dès la fin des années 1960, trois sous-espaces migratoires structurent une circulation régionale marquée par un « laissez-faire » des Etats : un sous-espace Est, qui regroupe les pays limitrophes du Golfe de Guinée autour de l'économie avancée du Nigeria ; le sous-espace Centre, qui forme un couloir de migration important en direction des économies fortes de la Côte d'Ivoire et du Ghana et, enfin, le sous-espace Ouest, qui se structure principalement autour du Sénégal¹. Les migrations extrarégionales sont, elles, très minoritaires et se concentrent pour l'essentiel sur les pays du Maghreb (Algérie et Libye en raison du développement du secteur pétrolier dès les années 1970) et d'autres pays du Sud (Gabon, Cameroun, Congo et Centrafrique). Dès 1979, la CEDEAO officialise cet état de fait et devient un espace de libre circulation des personnes et des marchandises². L'Europe est, dans ce schéma, une destination relativement peu convoitée, et malgré l'absence d'obligation de visa pour l'ancienne puissance coloniale qu'est la France jusqu'en 1986, seuls 450 000 migrants originaires de la CEDEAO seraient, selon le UNHCR, comptabilisés dans l'ensemble de l'Union Européenne dans le milieu des années 1990.

Si le principe de libre circulation est régulièrement enfreint par les pays de la sous-région au gré des conflits et des tensions interétatiques qui traversent la zone (Côte d'Ivoire, Nigeria, Liberia, Sierra Leone), et alors que cette dernière connaît des bouleversements démographiques importants depuis les années 2000, il n'en demeure pas moins qu'en 2006, la région comptait encore plus de sept millions de migrants et que la mobilité régionale « semble avoir été plus que jamais l'option privilégiée pour répondre à la pression, car elle permet

Favoriser la mobilité dans le bassin sahélo-saharien

de jouer sur les faibles écarts économiques entre les pays » (UNHCR).

Au final, la libre circulation dans l'espace CEDEAO, malgré les obstacles qui continuent d'exister, peut être considérée comme un relatif succès. Les estimations les plus courantes considèrent encore que 85% à 90% des flux migratoires ouest-africains sont intra-régionaux et donc absorbés au sein de la CEDEAO. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Ghana comme le Sénégal continuent d'être des pôles économiques attractifs, voire les premiers pays d'accueil, et de loin, des migrations ouest-africaines.

Maghreb : une migration en croissance constante vers l'Europe, notamment du fait d'une mobilité régionale entravée

Le Maghreb représente de loin la très grande majorité des flux entrant en France et en Europe du sud en termes de migrations extra-européennes (près de dix fois plus importante que la migration en provenance des pays de la CEDEAO). Les schémas migratoires divergent fortement de ceux rencontrés au sein de la CEDEAO mais sont surtout très différents d'un pays du Maghreb à l'autre. L'évolution des migrations maghrébines peut être appréhendée selon 3 périodes historiques³.

La première période (1960-1973) correspond à un boom des migrations maghrébines vers l'Europe et principalement la France. 10 000 (Tunisie) à 20 000 (Algérie) personnes en provenance de chacun des pays du Maghreb s'installent en Europe en moyenne chaque année sur cette période. Si les liens avec la France semblent être le principal déterminant de cette migration européenne, le cas du Maroc semble faire exception. En effet, ce n'est qu'après 1962 (guerre des sables et fermeture de la frontière algéro-marocaine) que les flux en provenance du Maroc se dirigent principalement vers l'Europe, l'Algérie ayant été jusque-là la destination privilégiée.

La seconde période (1974-1995) voit la migration marocaine vers l'Europe (principalement Belgique, France et Allemagne) croître jusqu'à près de 30 000 entrées par an, alors que les flux en provenance de Tunisie (10 000) et d'Algérie (13 000) stagnent, voire baissent. S'agissant de l'Algérie, la baisse s'expliquerait, d'une part, par la volonté politique de freiner la migration vers la France (gouvernement Boumediene), et d'autre part, par une nationalisation du secteur pétrolier (1971) qui permet à l'Etat de mener une politique d'emploi plus massive. S'agissant de la Tunisie, l'absence de croissance significative des flux vers l'Europe s'expliquerait notamment par l'ouverture du marché libyen (27 000 tunisiens émigrent en Libye pour la seule année 1977).

Enfin, la troisième période (1995-2010) voit une recrudescence des flux annuels en provenance d'Algérie (30 000) et de Tunisie (15 000) et une explosion des flux en provenance du Maroc (115 000). Contrairement à ce que pourraient laisser supposer les statistiques concernant la seule France, jamais, selon les chiffres compilés en 2014 par l'International Migration Institute, les migrations maghrébines n'ont été aussi importantes vers l'Europe que durant cette période. S'agissant de l'Algérie, la migration aurait connu une diversification des destinations : l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne seraient ainsi devenus des pays d'accueil privilégiés. Pour le Maroc, si l'explosion du nombre de migrants s'expliquerait notamment par la démocratisation de l'accès au passeport qui accompagne l'ouverture politique du pays (1999), elle s'expliquerait aussi par le dynamisme des marchés de l'emploi espagnols et italiens durant cette même période. Ces deux pays accueillent à eux seuls près de 80% des nouveaux migrants marocains⁴. Enfin, s'agissant de la Tunisie, si des phénomènes habituels tel que l'augmentation du chômage des jeunes diplômés expliquent la croissance de la migration, les opportunités offertes par le marché du travail italien y participent aussi, et ce pays devient la principale destination des migrations tunisiennes.

Favoriser la mobilité dans le bassin sahélo-saharien

Depuis 2010, la crise économique en Italie et en Espagne laisse présager une moindre attractivité de l'Europe du sud pour les migrations maghrébines (le nombre de Marocains s'installant tous les ans en Espagne a diminué de moitié sur la période 2008-2010), et donc une diminution probable des flux globaux vers l'Europe. Pour autant, le retour massif des Tunisiens de Libye depuis 2011 et la fermeture de la frontière entre les deux pays, devrait probablement engendrer une croissance du nombre de migrants tunisiens vers l'Europe pour la période actuelle (depuis 2010).

Ces chiffres, qui permettent d'appréhender les migrations maghrébines au-delà de leur seule dimension française, nous permettent d'avancer certains constats :

- Les principaux déterminants de la migration maghrébine ne sont pas tant la fermeté de la politique européenne en la matière (alors même qu'elle se durcit depuis le milieu des années 1990, les flux vers l'Europe n'ont jamais été aussi importants que depuis le début des années 2000) que les situations politiques internes menées par les pays d'origine (démocratisation, politique d'ouverture ou non à l'Europe...) et les opportunités de travail offertes par les potentiels pays d'accueil. A cet égard, la diminution des flux vers la France ne serait donc pas tant la conséquence d'un durcissement des normes que d'une absence d'opportunités sur le marché français.

- En l'absence de possibilités de mobilité régionale, ces flux se dirigent prioritairement, de par les liens historiques et la proximité géographique, vers l'Europe et, inversement, dès lors que ces possibilités de mobilités existent, elles impactent significativement les flux migratoires (Tunisie – Libye entre 1975 et 2010), voire sont privilégiées par les migrants (Maroc – Algérie avant 1962).

- L'impact de la démocratisation de l'accès au passeport sur l'importance des flux migratoires en provenance du

Maroc laisse supposer que la grande majorité des migrants entre en Europe par des moyens légaux (visa de tourisme).

DES POLITIQUES MIGRATOIRES INEFFICACES OU CONTREPRODUCTIVES

Routes du sud : une politique aux effets limités en termes d'endiguement des flux

Le bilan de la politique menée par l'Union européenne en matière de retour et de lutte contre l'immigration économique illégale au cours de la première décennie du XXI^{ème} siècle est mauvais :

1- La lutte contre l'entrée clandestine s'est principalement traduite par la création de l'Agence Frontex en 2004, et la signature de divers accords avec les pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest visant à la sécurisation des frontières extérieures de l'UE. Ayant pour principal objectif l'endiguement des flux empruntant les voies maritimes du sud de la Méditerranée, cette politique peut se prévaloir aujourd'hui d'un tarissement de la voie occidentale (Côte ouest/Maroc – Espagne/Canaries). Pour autant, l'extinction progressive de cette voie n'a pas généré une diminution des flux, mais un déplacement progressif vers une voie plus centrale passant par le Niger et la Libye pour atteindre l'Italie par la mer (UNHCR).

Outre le coût sécuritaire important de ce déplacement des flux sub-sahariens (structuration de nouveaux réseaux de trafic au Sahel qui participent de fait à la déstabilisation de la zone), cette politique de sécurisation des frontières extérieures s'est accompagnée d'une hausse significative et continue de la mortalité sur la frontière méditerranéenne. Différents travaux de l'Organisation Internationale pour les Migrations établissent à 1500 le nombre de morts chaque année depuis 2000, alors même que les flux annuels de migrants clandestins empruntant ces routes s'éta-

Favoriser la mobilité dans le bassin sahélo-saharien

blissaient entre 15 000 et 20 000 personnes par an⁵ entre 2000 et 2010 (à l'exception de l'année 2006). Près de 8% des personnes tentant la traversée seraient donc décédées au cours de cette période. Plus encore, l'année 2014 s'est caractérisée par la conjonction de trois phénomènes :

- la persistance d'une politique sécuritaire européenne ferme à l'égard des migrations ;

- l'arrivée de demandeurs d'asile issus des pays arabes en guerre ou de la Corne de l'Afrique ;

- la fuite de Libye des migrants économiques qui y étaient installés de longue date et qui sont venus grossir les rangs de la migration économique sub-saharienne habituelle vers l'Europe (ce qui explique en partie l'augmentation du nombre de sub-saharien ces deux dernières années).

Dès lors, la Méditerranée est devenue la frontière la plus meurtrière du monde.

2- S'agissant de la question des retours, outre les critiques émises à l'échelle nationale sur l'ampleur des moyens déployés pour les mettre en œuvre, les dérives suscitées par une politique de chiffre menée sous le précédent gouvernement ou encore les frictions diplomatiques suscitées avec les pays d'origine (Mali, Sénégal, Maroc), les chiffres globaux ne semblent pas indiquer que cette politique ait infléchi de façon significative les flux de migrants vers l'Europe. Alors même que cette politique de retour a permis, au mieux, quelques dizaines de milliers de sorties du territoire par an, les migrations observées sur la période 2000-2010 dans l'espace européen ont été d'une ampleur sans précédent, notamment les migrations maghrébines. Ce sont en effet près de deux millions de personnes originaires d'Afrique du Nord qui s'installent en Europe en dix ans et qui font le choix de s'y fixer durablement. C'est un record historique pour la région, toutes périodes confondues.

La fermeté, élément de fixation des migrations... dans l'espace européen

La persistance de flux de migration nord-africaine importants vers l'espace européen (plus de 200 000 par an) renforce l'idée que les principaux déterminants de la migration, en termes de flux, échappent le plus souvent au contrôle des pays d'accueil. Pour autant, en termes de fixation des migrants sur le sol européen pour de longues durées, et parfois même dans des conditions de clandestinité difficiles, la fermeté semble jouer un rôle, cette fois, déterminant. En effet, le migrant éventuel, une fois entré dans l'espace européen, y compris par des moyens légaux, fait souvent le choix, face à l'incertitude de pouvoir revenir, de s'installer dans la durée et donc dans l'illégalité. S'il n'est pas aisé de disposer de chiffres précis concernant ces « over stayers », il semblerait selon les estimations les plus courantes qu'ils constituent une large majorité des migrants économiques clandestins.

Le développement de tels comportements vient perturber les schémas habituels d'autorégulation de la migration. La fermeté des politiques européennes serait donc, de fait, un obstacle au développement naturel de « migrations pendulaires » (mouvements d'aller-retour entre deux régions en fonction des opportunités offertes dans l'une ou l'autre) dans la zone méditerranéenne, alors même qu'elles sont au cœur de l'autorégulation des flux migratoires ailleurs (CEDEAO). Prenant acte de ce phénomène de fixation, nombre d'études recommandent aujourd'hui une libéralisation de la circulation des personnes entre les pays d'origine des migrants et l'Europe afin de favoriser le phénomène de mobilité pendulaire. « Face à l'échec des politiques de contrôle, de retour, de répression, de dissuasion et d'enfermement dans des camps ou derrière des murs, seule une autorégulation des mouvements migratoires par la création d'espaces de libre circulation permettra de maîtriser les flux »⁶.

MODIFIER LES DÉTERMINANTS DES MIGRATIONS ÉCONOMIQUES

Développer le bassin sahélo-saharien comme un espace de mobilité cohérent

En plus de permettre de travailler à la mise en place très graduée d'un espace commun de circulation entre l'Afrique et l'Europe, la séquence politique qui s'ouvre avec le sommet de La Valette offre surtout l'occasion de porter dès à présent une ambition plus grande. Celle de la structuration d'un espace de libre circulation offrant des perspectives comparables à celles que peut offrir le bassin méditerranéen : le bassin sahélo-saharien.

Espace cohérent en de nombreux points, de l'avis des géographes (histoire commune, francophonie en partage, complémentarités économiques évidentes, rôle historique du Sahel dans la structuration du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest), l'émergence d'une politique concertée entre les pays qui le composent fournirait une réponse pertinente aux problématiques que connaît le sous-continent, tant en termes de sécurité au Sahel que de développement et de migrations.

Historiquement au centre des échanges entre le Maghreb et les pays sub-sahariens, le bassin sahélo-saharien est une zone de transit naturelle entre ses « rives » nord et sud. Relégués aux marges du Maghreb depuis que les économies des pays d'Afrique du Nord se sont tournées pour l'essentiel vers l'Europe, les pays sahéliens ont perdu leur centralité en termes d'échanges et seuls les trafics continuent de faire vivre les anciennes routes⁷. C'est donc cette histoire faite de marginalisation progressive qui explique aujourd'hui que des pays comme le Mali ou le Niger, enclavés et sans atouts naturels évidents, aient vu leur richesse, reposant d'abord sur l'échange, décliner fortement au XX^{ème} siècle. Ainsi, le « bassin » sahélo-saharien s'est mué en « bande » sahélo-saharienne, caractérisée d'abord par la désertion de toute économie formelle et donc aussi de l'Etat.

Dès lors, inverser le cours de l'histoire sahéenne semble devoir être le défi majeur que doit relever la communauté internationale et plus particulièrement la France, de par son engagement militaire dans la zone. Inverser cette histoire veut dire :

- encourager la mobilité légale sur l'ensemble de la zone du Bassin Sahéno-saharien et pas seulement au sein de la CEDEAO ;

- réinvestir les anciennes routes de l'échange par de l'économie formelle ;

- redonner au Sahel sa position centrale dans une zone partagée entre deux ensembles institutionnels sous-régionaux que sont la CEDEAO et l'UMA.

Pour l'heure, les politiques de développement centrées sur les seuls pays du Sahel et ne prenant pas en compte le potentiel atout que peut représenter leur centralité géographique entre Afrique sub-saharienne et Maghreb, ne peuvent être pleinement efficaces, tant l'enclavement de ces pays est leur principal handicap.

Dans une même veine, l'intervention de l'Union européenne dans la zone sahéenne à travers Frontex et les accords passés avec les pays du Maghreb, contribue, en empêchant la mobilité entre les deux rives du Bassin, à la marginalisation des pays sahéens et leur interdit de reprendre leur place centrale. Elle pourrait, à ce titre, être considérée comme un frein au développement des pays du Sahel.

Accompagner les locomotives économiques régionales et jouer sur les complémentarités

Comme le montre le cas de la CEDEAO, une structuration d'espaces de libres circulations articulés autour de pôles économiques régionaux semble fournir une réponse, certes partielle, mais pertinente aux problématiques de migration et de déve-

Favoriser la mobilité dans le bassin sahélo-saharien

loppement. Une extension de cette libre circulation aux pays du Maghreb en portant l'ambition d'un bassin sahélo-saharien, ajouterait la sécurité aux avantages déjà connus en permettant de revitaliser l'espace sahélien.

Au final, notre politique de développement pourrait s'articuler autour de trois axes principaux :

1 - Accompagner la croissance économique des locomotives économiques régionales et encourager des mobilités structurées autour de ces économies. Cela irait à rebours des politiques actuelles des bailleurs qui concentrent leurs efforts sur les pays les plus pauvres.

2 - Travailler à l'harmonisation des règles d'entrée et de séjour sur l'ensemble du sous-continent.

3 - Accompagner une réinscription des pays du Sahel au centre du sous-continent en encourageant les investissements maghrébins en Afrique sub-saharienne et au Sahel et en jouant sur les complémentarités existant entre la rive nord et la rive sud du bassin sahélo-saharien. Des exemples évidents de complémentarité peuvent d'ores et déjà être évoqués :

- coton : les pays de la CEDEAO sont le 3^{ème} producteur mondial de coton, alors même que les pays du Maghreb sont parmi les principaux producteurs de textile de la région ;

- céréales : 100% des terres irrigables sont exploitées au Maghreb alors que seuls 20% des terres irrigables sont effectivement irriguées au Sahel. Apparait dès lors tout le potentiel céréalier du Sahel, alors même que le Maghreb est importateur net de céréales.

Par ailleurs, et afin de rendre possibles de tels échanges, il paraît essentiel de travailler à structuration d'axes routiers et ferroviaires sous continentaux, y compris transsahariens⁸. L'existence de tels axes permettrait par exemple au Maroc, devenu, avec

l'installation de Peugeot et Renault, la principale plateforme africaine de fabrication d'automobiles françaises, d'entrer sur le marché sahélien sans avoir à passer par les côtes.

Repenser notre politique d'aide au développement en ciblant en priorité les locomotives économiques régionales (Maroc, Sénégal, Tunisie, Côte d'Ivoire, Ghana), et penser, de façon générale, notre aide au développement à l'aune d'une grille de lecture sous continentale et non à l'aune d'une approche pauvreté, d'une approche pays ou d'une approche sous régionale, demande une révision profonde de la philosophie générale de cette politique.

Des nouveaux mécanismes de circulation vers l'Europe en contrepartie de l'ouverture des frontières régionales

Structurer un espace de libre circulation entre les deux rives du bassin sahélo-saharien demandera également de peser fortement sur les pays du Maghreb afin qu'ils œuvrent à une réouverture de leurs frontières communes. Outre une action diplomatique forte à l'égard des pays du Maghreb, la France pourrait proposer à ses partenaires européens que les termes du débat avec les pays d'Afrique du Nord en matière de politique migratoire soient profondément changés afin de pouvoir être en mesure de proposer des nouvelles mesures d'accompagnement, qui, pour être incitatives, devront être articulées autour de la question de la migration. Le débat pourrait être articulé autour de l'idée qu'une structuration d'un espace de libre circulation sahélo-saharien pourrait être, à terme, accompagnée de nouvelles expérimentations en matière de migrations pendulaires (permettre à une personne la libre circulation entre deux zones ainsi que la possibilité de séjourner longtemps dans l'une ou l'autre zone en fonction des opportunités offertes) au bénéfice des pays maghrébins.

Jusqu'à présent, cette idée ancienne s'est traduite en France par la mise en place d'instruments permettant la libre circulation de

populations bien définies appartenant le plus souvent à l'élite des pays bénéficiaires : carte compétence et talent, visa étudiants, visa de circulation. Pour autant, l'impact de telles mesures en termes de migrations pendulaires demeure marginal, car ces mécanismes ne touchent le plus souvent que les élites. Se soustrayant à la logique de la seule circulation des élites, certains chercheurs proposent désormais d'introduire de nouveaux mécanismes qui puissent participer à l'autorégulation de la migration de travail, sans pour autant concourir à une plus grande altération du climat politique européen. C'est avec une telle perspective que l'European Policy Centre, propose par exemple l'introduction d'un visa « recherche d'emploi ». Très limité dans le temps mais pouvant être délivré à plusieurs reprises dans une même année selon des procédures facilitées, il permettrait au migrant de construire dans le temps son projet de migration et de ne pas se fixer dans l'espace européen dans l'attente de concrétiser son ambition professionnelle.

Reformuler une telle proposition, inaudible en tant que telle par l'opinion publique européenne, pour en faire un outil permettant aux jeunes chômeurs diplômés d'élargir leur zone de recherche d'emploi à la France où à l'Union européenne, pourrait fournir de nouvelles pistes de réflexion pour mettre en place des mécanismes de migrations pendulaires limitées entre le Maghreb et l'Europe. La Tunisie serait à cet égard un excellent terrain d'expérimentation. La sympathie dont bénéficie ce pays dans l'opinion publique permet certaines marges de manœuvre politiques en la matière. De plus, des solutions concrètes doivent être proposées à un pays confronté au retour de ses anciens migrants de Libye, au bord de nouvelles explosions sociales, alors même qu'il est la seule réussite des printemps arabes. Enfin, la mise en place d'un tel mécanisme permettrait de présenter à ce pays des propositions concrètes et innovantes en matière de migration au moment où il négocie un accord général sur la migration avec l'Allemagne.

CONCLUSION

Les différentes pistes évoquées dans cette note pourraient dessiner les contours d'un projet cohérent visant à reprendre la main sur la question des migrations, tout en échappant aux termes habituels dans lesquels est posée la question de la migration économique. Un tel projet français proposerait de nouvelles orientations européennes en matière de migration et de développement. Ces orientations répondraient à une triple ambition :

- réorienter notre politique étrangère au Maghreb et notre politique d'aide au développement en Afrique de l'Ouest et du Nord pour soutenir l'émergence d'un bassin sahélo-saharien. Concept global, l'émergence d'un bassin sahélo-saharien permettrait non seulement d'encourager les migrations sous continentales intra-africaines, mais aussi d'ouvrir des pistes de réflexion solides et nouvelles sur les questions de développement et de sécurité au Sahel, voire sur la francophonie ;

- réinventer les termes du débat sur la migration économique en déconstruisant l'idée selon laquelle les pays sub-sahariens sont les principaux pourvoyeurs de migrants clandestins, au prétexte de leur forte présence dans les flux de franchissement clandestin en Europe. Une telle grille nous empêche de voir le succès, même relatif, du modèle de libre circulation de la CEDEAO qui permet aux locomotives régionales d'absorber près de 90% des flux de migrants en provenance de la sous-région ;

- avancer, de façon mesurée et contrôlée, sur la question de la mobilité pendulaire entre l'Europe et l'Afrique, les expériences d'autorégulation des migrations étant pour l'heure les seules qui aient porté leurs fruits. La mise en place d'un nouveau mécanisme pour un pays pilote qui pourrait être la Tunisie, avant un élargissement à l'ensemble du Maghreb, serait une piste utile à explorer car elle pourrait permettre, sous certaines conditions, de dépasser les sensibilités politiques qui existent sur le sujet des migrations.

Favoriser la mobilité dans le bassin sahélo-saharien

Notes :

1. UNHCR, *L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection*, 2008.

2. Protocole CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, 29 mai 1979.

3. « Fifty years of Maghreb emigration – How states shaped Algerian, Moroccan and Tunisian emigration », Katharina Natter, International Migration Institute, University of Oxford, July 2014.

4. Source OCDE ; in Mehdi Lahlou, « un schéma migratoire reconfiguré dans les faits et dans l'approche politique », Programme « *Le Maghreb dans son environnement régional et international* », note de l'IFRI, février 2011 (disponible sur le site www.ifri.org).

5. Source OIM ; in - « les chiffres de la migration en Méditerranée », *Le Monde*, avril 2015.

6. Catherine Wihtol de Wenden, *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Presses de Sciences-Po, 2013.

7. Rencontre au CAPS avec Laurent Bossard, Secrétaire Général du Club du Sahel de l'OCDE, 2015.

8. Position fortement défendue notamment par Jean-Louis Guigou au sein de l'IPEMED.

